



Assemblée générale

Distr. générale
15 mai 2015
Français
Original : arabe

Assemblée générale
Soixante-neuvième session
Point 105 de l'ordre du jour
Prévention du crime et justice pénale

Lettre datée du 14 mai 2015, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous mettre au courant d'une situation de faux, d'usage de faux et d'usurpation de fonction, au cours d'un incident qui s'est produit au treizième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui s'est tenu à Doha (Qatar) du 12 au 19 avril 2015. En collusion avec le pays hôte et certains membres de la Commission de vérification des pouvoirs, deux Syriens se sont fait passer pour des représentants officiels, ce qui n'était pas le cas. Ils ont participé au Congrès susmentionné au nom du Gouvernement syrien, sans en avoir été mandatés de façon officielle.

Le dénommé Nizar Hassan el-Hiraki s'est fait passer pour l'Ambassadeur de la République arabe syrienne à Doha et le dénommé Mohamed Radouan Moustafa pour le Directeur des communications à l'Ambassade de la République arabe syrienne à Doha. Ils ont adressé un courrier électronique aux organisateurs du Congrès en faisant valoir qu'ils avaient été invités par le Ministère qatarien des affaires étrangères. Les organisateurs du bureau de l'ONU et du Gouvernement qatarien ont apporté leur concours à cette usurpation honteuse, qu'ils ont facilitée et qui représente une violation flagrante du droit, constitue un précédent dangereux et va à l'encontre de la pratique établie. Les organisateurs étaient de mèche entre eux et n'ont pas fait cas de la pratique établie en matière d'accréditation des délégations participant au Congrès, comme suit :

1. Ils n'ont pas contacté la Mission permanente de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne au cours de la procédure d'enregistrement pour vérifier l'identité des participants;

2. La Commission de vérification des pouvoirs n'a pas demandé aux imposteurs les documents requis en matière d'accréditation, qui doivent porter le sceau et la signature du chef d'État ou de gouvernement ou du Ministre des affaires étrangères, ou être clairement désignés comme des copies en attendant la présentation d'originaux portant un sceau et une signature authentiques, à la Commission de vérification des pouvoirs du Congrès.



3. Ils n'ont pas tenu compte du fait notoire que l'Ambassade de la Syrie à Doha est fermée en raison de la position hostile du Qatar et de sa politique visant à financer et à soutenir des groupes terroristes armés, au premier rang desquels des entités terroristes liées à Al-Qaida, inscrites sur la Liste maintenue par le Conseil de sécurité.

La Mission permanente de la Syrie serait donc reconnaissante au Secrétaire général de prendre les mesures suivantes :

1. Porter une correction au document publié en date du 18 avril 2015 (A/CONF.222/L.5) au sujet des accréditations des délégations qui ont participé au Congrès et supprimer la référence à la participation de la délégation de la Syrie, du fait qu'elle ne s'est pas produite;

2. Ouvrir sans plus tarder une enquête pour déterminer la façon dont des personnes qui n'ont pas de statut officiel au sein du Gouvernement ont été autorisées à participer au nom de la Syrie à une conférence internationale qui s'est tenue sous l'égide de l'ONU, et nous informer de ses résultats. Les responsables qui ont facilité l'usurpation de fonction et l'usage de faux au Congrès doivent être amenés à rendre compte de ces actes illégaux qui sont contraires à la loi et au règlement en vigueur à l'ONU et sur le plan international et constituent un crime audacieux qui s'est produit à une conférence consacrée à la prévention du crime;

3. Donner pour directive aux services compétents à l'ONU d'enquêter sur les personnes à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime qui portent la responsabilité d'avoir organisé le Congrès susmentionné, du fait de leur collusion et de leur manque de coordination avec la Mission permanente de la République arabe syrienne à Vienne s'agissant de la vérification de l'identité des participants et de leur demander des comptes. Nous tenons à être informés des résultats de l'enquête.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 105 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Bashar **Ja'afari**